



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2007-3115-S ROUNDUP GT MAX
Dossier rattaché n° 2010262

Maisons-Alfort, le 4 mars 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ROUNDUP GT MAX**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par MONSANTO, relatif à la demande de second nom commercial avec mention jardin de la préparation ROUNDUP GT MAX.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ROUNDUP FLASH, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2010262, est en cours de validité;

Considérant que le produit de référence ROUNDUP FLASH n'a pas la mention jardin ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ROUNDUP GT MAX, présentée par MONSANTO.

Pascale BRIAND